

PRIMARDECO

Jérôme de Colonges

ARMES DE COLLECTION ET COIFFURES

Vendredi 17 Janvier 2020 à 10 h 30



**Expositions publiques : le jeudi 16 janvier de 14 h à 18 h
et le matin de la vente de 9 h à 10 h**

**Expert : Gilles Sigro-Peyroussère, armurier diplômé école de St. Etienne (1983)
Expert en armes anciennes près la cour d'appel.**

Vente retransmise sur : <http://www.drouotdigital.com>

Les armes de catégorie « D » sont en vente libre sous condition de majorité, pour les armes de catégorie « C » prière de vous munir le jour de la vente de la copie de votre carte nationale d'identité ou de la copie de votre passeport, et de la copie de la validation de votre permis de chasse en cours de validité ou de l'année précédente, ou de votre licence de la Fédération Française de tir ou de Ball-trap (année en cours ou année précédente). Il sera procédé au contrôle FINADIA des personnes interdites d'armes, l'inscription sur ce fichier annulera la vente. Les armes ne seront délivrées qu'à l'issue des contrôles et des formalités d'enregistrement.

Les états des objets sont indiqué par des chiffres entre parenthèse compris entre 1 et 4.

1= parfait état.

2= Bon état.

3= Etat Moyen.

4= Mauvais état.

Ces états sont affinés par des + ou des -

- | | | |
|---|--|---------|
| 1 | Rare casque de troupe d'artilleur à pied Badois modèle 1895. (Casque du 14eme régiment d'artillerie Badois cantonné à Strasbourg et seul régiment d'artillerie à pied de cet état). Plaque héraldique au griffon, jonc de visièrre et jonc de nuquière présent, contre plaque de la pointe en acier vernis, noir, la pointe à été jadis démontée comme en atteste les pieds des rivets de pointe. Dents de loups de la coiffe présentes à 100/100, jugulaire troupe d'origine, cocardes douteuses (repeinte su base indéterminée), marquage à l'encre noire dans la nuquière "F.A. 14" et "1914". Coiffure rare, en très bel état de conservation, bombe extérieur intact, coutures solides, intérieur de la bombe couleur crème clair d'origine. Etat 1-. | 250/350 |
| 2 | Casque de sous-officier supérieur d'infanterie prussien modèle 1895, aigle en laiton doré, couronne ajourée, embase de pointe à rivets ronds, pointe longue démontable embase ressoudée, jugulaire troupe, cocardes typique des sous-officiers supérieurs (cocarde troupe avec centre en métal blanc en relief). Intérieur officier en satinette brune, étiquette timbre collée « BLUCHER 56 » et fabricant « UNGESPALTENES LEDER », coiffure de belle qualité, avec son couvre casque en tissu feldgrau et bandeau de manœuvre à bandeau rouge. Etat 1. | 500/700 |
| 3 | Casque en tôle de fer embouti de chasseur à cheval prussien modèle troupe, aigle et garnitures en fer gris, jugulaire troupe d'origine, cocardes repeintes (douteuses) coiffe en cuir dents de loups noire, visièrre intérieur peint en vert (protection contre le soleil) pointe fer embase trèfle. Etat 1-. | 250/350 |
| 4 | Shako modèle 1895 de pionnier prussien, bombe en carton bouilli, plateau embouti dans la masse et non pas rapporté (ersatz), visièrre dents de loup et nuquière en cuir noir, aigle tourillon et garnitures de jugulaire en maillechort blanc brillant (German silver), Œillet d'aération en acier gris (1915), cocarde d'origine « Feldzeichen » douteux, la patte de passage du pied du feldzeichen derrière la plaque héraldique remplaçant le gousset de feldzeichen(ressoudée), coiffure livrée avec son couvre shako en toile feldgrau, réception à l'encre noire "F.F.A.M." taille "57". Etat 1 | 250/350 |
| 5 | Bicorne en taupé noir de général Troisième République, large galon en broderie de canetille doré, ganse en galon en graine d'épinard à 6 brins, plume d'autruche noire festonnant la coiffure, cocarde en tissu plissé, intérieur soie rouge avec adresse fabricant doré au petit fer dans la coiffe, bandeau anti transpiration en cuir brun. Etat 1. | 150/200 |
| 6 | Bicorne en taupé noir, galon noir à décor de frise florale, bouton à décor tréssé façon panier, ganse en canetille doré à 4 brins, cocarde tricolore en tissu plissé, intérieur soie noire, bandeau anti transpiration en cuir noir. Etat 1. | 100/120 |

- | | | |
|----|--|---------|
| 7 | Bicorne en taupé noir, bordure en plume d'autruche noire, bouton doré à l'aigle impérial, ganse en broderie de canettes doré, grande cocarde tricolore en tissu plissé, intérieur soie blanche, bandeau anti transpiration en cuir crème, bicorne de l'administration impériale époque second empire. Etat 1. | 100/120 |
| 8 | Bicorne en taupé noir, galon noir à décor de frise florale, bouton doré "Ecole polytechnique". Ganse en canette plate doré à brins, cocarde tricolore en tissu plissé, intérieur soie noire, bandeau anti transpiration en cuir noir. Etat 1. | 100/120 |
| 9 | Bicorne en taupé noir, sans galon, bouton à décor de couronne de laurier, ganse en canette doré plate, cocarde tricolore en tissu plissé, intérieur soie noire, bandeau anti transpiration en cuir noir. Etat 1. | 100/120 |
| 10 | Bicorne en taupé noir, sans galon, bouton argent des domaines impériaux, ganse en canette argent sur canapé noir décor d'épis de blé, cocarde tricolore en tissu plissé, intérieur soie rouge avec adresse fabricant doré au petit fer dans la coiffe, bandeau anti transpiration en cuir brun. Etat 1. | 100/120 |
| 11 | Bicorne en taupé noir, galon noir à décor de frise florale, manque ganse, cocarde en tissu tricolore plumet rouge en plumes de cou de coq, intérieur soie noire, signautre fabricant doré au petit fer, dans sa boîte de transport en bois naturel. Etat 1. | 100/120 |
| 12 | Beau sabre d'officier de cavalerie légère époque Consulat. Fusée en ébène quadrillé, monture en bronze, calotte à courte queue en crosse, branche de garde unique, oreillons à décor de massue d'Hercule et de flèches croisées nouées par une ruban, quillon recourbé vers l'avant à terminaison en côtes de melon. Lame à la montmorency, courbe de 840 mm de long, décor de trophées d'arme incisés au tiers. Dans son fourreau en tôle de laiton à deux anneaux sur piton et bracelet plats, pas de cuvette au fourreau. Etat 2. | 250/350 |
| 13 | Sabre de cavalerie légère époque consulat. Lame à décor de trophées d'arme, de 850 mm de long à gorge, monture en bronze, calotte à courte queue à pans, branche de garde unique, centre en navette à pans, cantonnée de 2, orbés. Quillon courbe en terminaison en volute, longs oreillons à pans, fusée en ébène quadrillé noir sur les flancs, fourreau en tôle de laiton à pans, pas de cuvette, 2 bracelets plats à pans, deux anneaux laiton sur piton, réparation d'époque au fourreau par pose d'une fourrure en laiton soudé. Etat 2. | 250/350 |
| 14 | Rare sabre briquet modèle 1767 de grenadier, lame courbe plate de 595 mm de long, gravure à la pointe d'une grenade et « GRENADIER » sur la face gauche et bombe enflammée sur la face droite avec deux « L » (Louis) entrelacés à droite, signature au dos de la lame comme habituellement « MR RLE d'ALSACE ». Monture en bronze fondu, branche de garde plate, dans son fourreau en cuir noir, Chappe et bouterolle en laiton. Etat 1. | 250/350 |
| 15 | Beau sabre à la mameluk, fabrication occidentale style retour d'Egypte, lame courbe à gorge de 750 mm de long, bleuie au tiers à décors dorés de trophées d'armes (restes) Monture en bronze doré et ciselé, poignée en noyer sombre quadrillé sur les flancs, calotte en crosse à oeil, décore floral en relief, branche de garde en chaîne de laiton à deux anneaux, croisière à caisson à décor de casque à l'antique, tombée de drapeaux et trompes, demi-oreillon à décor de palmettes, deux branches de garde symétrique terminaison en gland festonnés. Fourreau en tôle de fer, cuvette laiton, deux bracelets ronds en relief à décor de volutes en laiton ciselé, dard en acier. Etat 1- | 250/350 |
| 16 | I.O.D. 1889 (Infanterie Offizier Degen), sabre d'officier d'infanterie allemand modèle 1889, réception russe de 1893 au dos de la lame, Signature "Carl Eickhorn à Solingen" au ricasso à gauche de la lame, et réception "ERFURT" à droite. Lame droite à dos plat et deux gorges, fusée habillée de galuchat et filigranée, monture bronze, aigle prussien sur le plateau de garde, avec sa dragonne. Etat 2 | 60/80 |
| 17 | Sabre troupe de canonnière monté modèle 1829, fabrication "Manufacture Royale de Châtellerault Septembre 1834". Lame à la Montmorency à gorge, dans son fourreau à deux bracelets. Monture bronze, fusée bois filigranée. Etat 2. | 60/80 |

| | | |
|----|---|---------|
| 18 | Sabre à la mameluk lame courbe plate à dos plat de 755 mm de long, monture en bronze doré ciselé, branches de garde symétrique à terminaison en gland, fusée corne blonde, pommeau dans la masse à œil surligné d'un anneau bronze. Sans fourreau. Etat 1- | 100/150 |
| 19 | Sabre modèle 1845 d'adjudant, lame brisée, dans son fourreau à 2 garnitures (avant 3ème république).Etat 3. | 30/40 |
| 20 | Sabre de fantaisie à la mameluk lame courbe plate à dos plat de 780 mm de long, monture en bronze doré ciselé, branches de garde contrariées à terminaison en mufle de lion pommeau en laiton massif en tête d'aigle, à courte queue, macaron à la toile d'araignée au dos du pommeau. Branche de garde en chaînette laiton, fusée en ébène quadrillé, cache rivet en rose en bouton (manque 3) pas de fourreau. Etat 2. | 100/150 |
| 21 | Sabre de troupe de chasseur à cheval, lame courbe à gorge de 865 mm de long, monture bronze, calotte à longue queue, branche de garde unique, oreillon en losange à flancs incurvé, fusée bois gainée de galuchat et filigrané, pas de fourreau. Etat 2. | 100/150 |
| 22 | Sabre d'officier d'artillerie à pied, lame à double gorge de 750 mm de long, monture en bronze doré, branche de garde principale doublée de trois branches secondaires, calotte à courte queue, pommeau à décor de grenade, deux canons croisés et pile de boulets, fusée galuchat filigranée. Pas de fourreau, on y joint un sabre étranger, monture laiton, fusée Galuchat, lame courbe fine. Etat 2. | 120/150 |
| 23 | Sabre d'officier d'infanterie modèle 1855, monture en bronze doré ciselé, fusée corne, manque filigrane, lame de 775 mm de long à gorge, signature au dos, pas de fourreau. Etat 2. | 80/100 |
| 24 | Sabre modèle 1882 d'officier d'infanterie français, fabrication « Klingental » Lame à double tranchant de 28 mm de large de section lenticulaire à double gorge décalée. Longueur de la lame 865 mm dans son fourreau en tôle d'acier à un bracelet avec sa dragonne argentée. Etat 1. | 60/80 |
| 25 | Shamshir-e dodam دم دو شمشیر (épée droite à double tranchant) Iranienne, fusée symétrique en acier, branches de garde arquées vers l'avant, pommeau trilobé plat dans la masse de la fusée. Lame plate symétrique en acier gravée à l'acide de versets, fourreau âme bois habillé de cuir noir, curieuse couture du fourreau habillée d'un fin filigrane de cuivre, deux bracelets acier. Arme de catégorie D. (2) | 250/350 |
| 26 | Belle épée cérémonielle monobloc en bois dur sculpté finement de figures totémiques sur la fusée, lame dentelée et sculptées (de motif rappelant de manière assez fantaisiste l'écriture Rongorongo de l'île de Paques). Poignée recollée, provenance probable îles du pacifique d'une culture ne connaissant pas le travail du métal. (1) | 50/60 |
| 27 | Epée d'officier modèle 1812, monture en bronze doré, plateau en lyre, tête de vieillard casqué, deux étoile, branche de garde unique étoile au centre, caisson central entre les deux quillons symétriques à décor de soleil rayonnant rappelant l'emblème des gardes du corps du Roy, pommeau au casque médiéval, lame plate à dos, gravure incisée au tiers, reste de fourreau, manque bouterolle, épée avec dragonne ancienne. | 150/200 |
| 28 | Sabre d'officier d'infanterie époque Consulat, lame à la Montmorency, monture en bronze coulé, pommeau cote de melon à queue courte, demi oreillon à palmettes, quillon cassé, fusée en ébène quadrillé. Pas de fourreau. Etat 2 | 100/150 |
| 29 | Epée de fonctionnaire impérial époque Napoleon III, lame triangulaire à pans, fourreau cuir, manque la bouterolle, monture en bronze doré ciselé, plateau ajouré à l'aigle impérial, plaquette de fusée en corne.(manque une).On y joint une epée de cour monture en bronze doré ciselé, plateau de garde à décor de volutes, pommeau rond, bouton de rivure proéminent, lame triangulaire à pans creux , reste de cuir de fourreau. Etat (3) | 100/150 |
| 30 | Epée d'officier français modèle 1812, monture bronze, plateau de garde en lyre disymétrique, pommeau au casque empanaché, fusée ame bois, habillée de cuir, filigrane de fil de laiton, lame symétrique à 6 pans, gravure au tiers dorée, pas de fourreau.Etat (2) | 100/120 |

- 31 Epée de cour monture en bronze doré ciselé, plateau de garde à décor de volutes, pommeau rond, bouton de rivure proéminent, lame triangulaire à pans creux , reste de cuir de fourreau. Etat (3)
- 32 Epée de fonctionnaire impérial époque Napoleon III, lame triangulaire à pans polie bleuie au tiers à décors gravés dorés, fourreau cuir (restes), manque la bouterolle, monture en bronze doré ciselé, plateau rabattable à l'aigle impérial, plaquette de fusée en corne. Etat (2) 100/150
- 33 Epée de cour Restauration.Monture en bronze ciselé et doré.Garde à une branche décorée de rinceaux,mascaron central à tête de lion.Fusée à plaquettes en nacre blanche godronnées.Clavier hémisphérique bombé, cartouche aux armes de France sur fond de tombée de drapeaux.Lame triangulaire à 3 pans creux, dans un fourreau à garnitures argentée non conforme au modèle et réparé. Etat (2) 100/150
- 34 Sabre briquet dans le gout des briquets de la garde impériale, arme montée bronze, calotte à longue queue, branche de garde unique frappée « BOUTET » et réception « V » (vérifié), quillon à bouton terminal incurvé vers la lame. Fusée bois habillée de cuir, beau filigrane serré, oreillon ovale bombé, lame type montmorency à une gorge de 866 mm de long sans marquages. Etat 1. Sans fourreau. 100/150
- 35 Forte épée de cavalerie contemporaine de la réforme de Choiseul de 1767. Lame plate à dos de 94 mm de long légèrement émoussée,dos gravé d'une longue flèche, beau marquage en lettre baton "CAVALLERIE DE CONDE" (2 "l" à cavalerie) sur le flanc droit de la lame. très infimes traces de gravures sur la face gauche. Monture en bronze coulé pommeau rond à bouton de rivure proéminent, double pontat plein symétrique en coeur, court quillon arqué vers l'avant,branche de garde unique redoublée d'une branche secondaire en "S" joignant la tranche du pontat droit. fusée bois ovoïde double filigrane inversé en fil de laiton. Belle arme très convoitable par les amateurs de l'épopée militaire de l'ancien régime. Sans fourreau. Etat 1-. 100/150
- 36 Epée de gendarme, monture en bronze coulé pommeau rond à bouton de rivure proéminent, double pontat plein symétrique en coeur, court quillon arqué vers l'avant,branche de garde unique redoublée d'une branche secondaire en "S" joignant la tranche du pontat droit. fusée bois ovoïde double filigrane inversé en fil de laiton.Longue lame de 865mm de long, émoussée à la pointe, lame symétrique à 6 pans, les pans latéraux portant une belle inscription en lettres cursives " A BON GENDARME BONNE PANCE" sur un pan et "A BON YVROGNE BONNE "?"ANCE", marquage identique sur la face gauche mais moins lisible? Arme sans fourreau. Etat 2. 100/150
- 37 Grand pistolet d'arçon à silex Batave par « G. Lasonder Utrecht » (Geritt Lasonder armurier à Utrecht). Arme second tiers du XVIIIème. Arme montée laiton, calotte à longues queues (manque clou de calotte), contre platine serpentine à la queue lovée et découpée à jour, deux canaux de baguette à pan, belle monture noyer blond, capuche laiton de renfort de bouche. (3 fentes réparables au niveau de la poignée entre la calotte et la pièce de pouce.) pièce de pouce couronnée avec marquage « F 53 ». Belle platine à corps plat, bassinet fer à pan, ressort de batterie vissé de l'intérieur, canon lisse rond, guidon laiton. Mécanisme fonctionnel, très bel état de conservation. (Cette arme est à rapprocher du lot précédent attribué au même armurier avec quelques différences minimales qui laisse soupçonner toutefois une commande d'un régiment dans un esprit d'arme pré réglementaire, l'attribution de la pièce de pouce étant la même.).Arme de très belle proportion dans un état de conservation inhabituel pour une arme de cette époque. Catégorie « D » (1) 400/600
- 38 Grand pistolet d'arçon à silex premier tiers du XVIIIème. Arme montée laiton, pontet plat, calotte à longues queues et clou proéminent. Canon rond lisse, platine à corps rond, chien col de cygne rond bassinet fer rond, monture noyer, réparations discrètes à la poignée.Pas de baguette. Longueur totale 430 mm. Arme de catégorie « D » (2) 150/200

- 39 Pistolet à silex époque 1er Empire modifié à percussion, monture noyer (accident) très arquée, se prolongeant à mis canon, quadrille écossaise, calotte octogonale à pans, arme montée fer, pontet demi charollais, mécanisme fonctionnel canon octogonal au demi puis rond. Baguette cassée dans son canal.
Arme de catégorie « D » (2-)
- 40 Grand pistolet de tir à percussion et platine à l'avant, long canon octogonal lisse, montage à tiroir, toutes garnitures fer, pontet à repose, doigt, calotte ovale à clou proéminent, belle monture en noyer quadrillé se terminant à mi canon. Mécanisme fonctionnel, manque la cheminée. (2) arme de catégorie D.
- 41 Paire de pistolets de gousset à silex, armes montées fer, armes de petite proportions. Canons octogonaux puis ronds, monture en noyer se prolongeant jusqu'à la bouche. Manque une baguette, mécanismes à revoir, corps de platines plats, chemins col de cygne, ressort de batterie vissé de l'intérieur, bassinet à pans. Un des chiens est cassé et il manque le ressort de batterie sur un des pistolets. (2-). Arme de catégorie D.
- 42 Paire de pistolets à silex de demi arçon vers 1740. Signatures sur les corps de platines en lettres bâtons « DEVUN LEJEUNE » Armes montées laiton forte calotte à oreilles longues et clou de calotte au masque grotesque, pontet plat, contre platine découpée à jour, canons octogonaux au demi puis ronds, détente à terminaison en volute. Corps de platine plats, chiens col de cygne plats, bassinets octogonaux. Monture se terminant à mi canon à l'aplomb de la jonction entre l'octogone du tube et la part ronde. Mécanismes à revoir, accident à la jonction de la mise en bois de la platine et de la queue de canon pour un des pistolets. (2) Armes de catégorie D.
- 43 Belle paire de pistolets de gousset à silex époque Louis XV de petite proportion, armes montées fer, signature « Lamothe » sur les corps de platines. Belles crosses en noyer sombre, calottes en tête de passereaux, canons à balles forcées octogonaux puis ronds, manque mâchoire et vis sur un des pistolets, léger accident à la mise en bois de la platine suite à échappement du maitre ressort qui à outrepassé sa course et échappé du pied de gâchette en brisant la base de la mise en bois de la platine (facilement réparable), l'autre pistolet est complet mais le corps de détente est cassé et l'arme bloquée à l'armée du chien. Corps de platines ronds, bassinets fer rond venu de forge, chiens col de cygne. Belle petite paire datant de l'époque de l'apogée du règne du bien aimé ! (2). Armes de catégorie D.
- 44 Paire de pistolets de maréchaussée Français à silex au règlement de l'AN IX (23 Sept. 1800/ 22 Sept. 1801). Belles pièces fraîches issues de la manufacture nationale de Maubeuge comme en atteste le marquage sur les corps de platines en lettres cursives «Maubeuge Manuf. Ntle ». Un grain en bronze a été posé sur les lumières (réparations anciennes). Belles montures en noyer blond, mécanismes fonctionnels. Manque une baguette. Typique de l'armement de la maréchaussée impériale (1). Arme de catégorie D.
- 45 Tromblon à silex, tube bronze de 405 mm de long rond à moulures de renfort, bouche tulipée poinçon de réception Anglais sur le flanc gauche platine à corps rond, chien rond col de cygne, bassinet fer rond,
- 46 Paire de pistolets à percussion issus de la transformation de platines à silex (à l'avant). Canons octogonaux, cheminée sur masselotte vissée sur la lumière. Pontet demi charollais, armes montées fer, canons octogonaux, accident à la tuile au bois pour un des pistolets, calotte fer ovale, armes de bon aloi à nettoyer, fleur de rouille uniforme. Mécanismes à revoir. (2-) Armes de catégorie D.
- 47 Beau pistolet de combat à percussion et platine à l'arrière, monture renaissance en noyer blond, poignée striée/nervurée longitudinalement. Arme montée fer, calotte à anneau, canon octogonal ruban a 21 rayures cheveux au calibre réglementaire, reste de trempe grise sur le corps de platine et le chien, signature en petites lettres cursives « Pondevaux et Jussy à St Etienne ». Baguette fer embout laiton, mécanisme fonctionnel. Beau pistolet d'achat personnel pour officier mi XIXème.
Arme de catégorie « D » (1-)

- 48 Pistolet de demi-arçon primitivement à silex et transformé à percussion par pose d'une masselotte. Arme montée fer, calotte à longues oreilles, baguette fer, mécanisme fonctionnel, monture noyer avec quelques manques mineurs. Arme de catégorie « D » (3+) 80/100
- 49 Rare pistolet d'officier de gendarmerie à percussion réglementaire modèle 1842. Fabrication « Manufacture Royale de Mutzig » comme indiqué sur le corps de platine en belle gravure en cursive. Arme construite en 1845 (date sur le canon). Pistolet en très bon état, excepté la cheminée qui est écrasée (à changer). Monture en noyer blond, avec sa baguette. Mécanisme fonctionnel. Arme de catégorie « D ». (1-) 400/600
- 50 Revolver réglementaire français modèle 1873 calibre 11 mm modèle 1873 arme de la série 1879, détente ne portant pas le même numéro, arme très fraîche, canon miroir, mécanisme parfaitement fonctionnel. (1). Arme de catégorie D. 300/400
- 51 Pistolet réglementaire Français type 1822 T Bis construit neuf de la "Manufacture impériale de St Etienne" fabrication 1865. Mécanisme fonctionnel, arme légèrement oxydée. Souvenir des campagnes du second empire. Arme de catégorie "D". état 2- 100/150
- 52 Pistolet de poche à coffre et à percussion, en bronze coulé, canon octogonal renforcé à la bouche. Chien, détente, pontet fer, crosse lisse plate en noyer blond, réception Liégeoise (E.L.G.), mécanisme fonctionnel (1-). Arme de catégorie D. 60/80
- 53 Revolver système Lefauchaux calibre 7mm à broche, monture en ébène, ensemble poli blanc. Réception du banc d'épreuve de Liège (ELG), détente repliable, canon octogonal, mécanisme fonctionnel. (1). Arme de catégorie D. 40/60
- 54 Lot composé d'un pistolet à percussion composite monté laiton, canon octogonale et d'un pistolet de poche à coffre et à percussion canon octogonal, mécanismes à revoir. Armes de catégorie "D". Etat 3+ 60/80
- 55 Rare baïonnette Française modèle 1842 dans son fourreau en tôle d'acier, signature au dos de la lame en cursives « Manufacture Nationale d'armes de Châtellerault Janvier 1849 ». Lame yatagan, poignée bronze croisière fer. Arme de catégorie « D ». (1-) 150/180
- 56 Lot composé de 4 trousse de couteaux dévolus à la cuisine ou à la découpe dans des fourreaux en bois ou cuir avec passants de ceinture. (2) Catégorie (D), on y joint un poignard lame cuivre dans un fourreau en cuir tressé (Afrique) et une réplique assez frustrée d'un Beibout Caucasien. 20/30
- 57 Lot d'armes blanches comprenant : Un sabre d'officier révolutionnaire à la Montmorency, manque pommeau, lame démontée, monture en bronze, branches de garde multiple, macaron central à la nef de Paris et devise « VAINCRE OU MOURIR » Sans fourreau. On y adjoint une épée, lame à dos plat, bleuie au tiers, monture en bronze doré, plateau en demi lyre à la renommée soufflant dans sa trompe, fusée noyer quadrillé, manque le pommeau, pas de fourreau. Etat 2-. 100/200
- 58 Lot composé de deux armes blanches françaises : une épée à clavier modèle 1817 de médecin dans son fourreau et un sabre 1845 d'adjudant de fantaisie sans fourreau. Etat 2. 60/80
- 59 Lot de trois armes blanche composé d'une baïonnette de parade Allemande plaquettes bakélite noire, monture nickelée, manque bouton de verrouillage, on y joint une baïonnette de fusil Gras 1874 infanterie, issue de la manufacture de St Etienne en Septembre 1877 dans son fourreau, on y joint aussi une dague à lame symétrique reperlée, fusée corne blanche, fourreau habillé de velours rouge. Etat 2-. 30/40
- 60 Lot de 2 paires d'épaulettes d'officier de marine en canetille doré, franges dorées également, dans leur boîte en cartonnage vert Empire. Etat 1. 30/40
- 61 Valise en bois et toile à coin cuir contenant monté à l'anglaise par « G. BIGOT ARQUEBUSIER AU HAVRE » comme en atteste le marquage au petit fer sur le velours grenat du couvercle un fusil juxtaposé à broche calibre 16 de fabrication bourgeoise, garnie gravée (sculptée) de scènes animalières de belle facture, surlignage à l'or discrètement des contours des pièces (pontet, platines, plaque de couche etc.) 400/600

Canons en damas chocolat de 705 mm de long, crosse anglaise de 360 mm de long quadrillée en noyer vernis au tampon, mécanisme fonctionnel. Coffret contenant en vrac un démonte ressort, un tire étui et tire carton, une baguette en 3 brins et une boîte de graisse, ensemble intéressant témoignant d'une époque de chasse révolue !! Arme de catégorie « D ». Etat 1-

- | | | |
|----|---|----------|
| 62 | Superbe fusil de chasse juxtaposé à percussion vers 1850 de fabrication extrêmement soignée ! Arme signée dans des cartouches ovales en tausia d'or sur les platines « L.A. CÖSTER » sur une face et « IN HANAU » sur l'autre. Platines à l'avant, arme montée fer, gravures profondes en fond descendus et dorés de volutes de feuillages et animaux (discrets). Chasseur dissimulé dans les frondaisons sous le pontet. Monture en ronce de noyer vernis au tampon, joue à gauche, canons en damas chocolat signature à l'or « DAMAS LECLERE », poinçon d'épreuve de liège sous les canons de calibre 24 à la livre de 730 mm de long, belle incrustation d'or en volute au niveau des chambres. Baguette d'origine en palissandre, embout laiton, tire bourre en acier. Arme dans un état de fraîcheur forçant le respect, cran d'armé et de demi armé sonnait clair indiquant une grande qualité d'exécution. Arme de grand luxe intouchée et parfaite d'époque. (1++) arme de catégorie D. Dans un étui en cuir fauve. | 800/1000 |
| 63 | Fusil réglementaire français d'infanterie modèle 1822 T. Arme vierge de tous marquages sur la platine, calibre de 17,8mm frappé sur le pan gauche du tube, marquage sur la monture à droite : « VIENNE NR 120 » et « poinçon au coq et St. Etienne » dans un cartouche rond sur le bois signant une attribution à la garde nationale de la Vienne sous Louis Philippe (1830/1848). Arme fonctionnelle. (1) avec une baïonnette à douille pour fusil AN IX. Arme de catégorie D. | 250/300 |
| 64 | Fusil réglementaire à silex Français modèle 1777/ An IX d'infanterie de la manufacture impériale de St Etienne (marquages en cursives sur le corps de platine) fabriqué en 1813 (marquage sur le pan gauche du canon.) mécanisme fonctionnel, manque la baguette, avec sa baïonnettes à douille dans son fourreau cuir noir, chape en cuir fauve, bouterolle en laiton.(Un usinage à été pratiqué sur la douille de la baïonnettes à une époque indéterminée pour pouvoir porter sans la perdre la baïonnettes au canon en position inversée en se guidant sur le carré de baïonnettes pour bloquer la rotation). Anneau de grenadière cassé. Arme de catégorie D (2) | 300/400 |
| 65 | Fusil réglementaire Espagnol à silex, chien à la française à espalet avec "patilla" (pied faisant office de cran de gâchette) , platine à corps plat, bassinet laiton, toutes garnitures laiton arme de 1510 mm de long, long canon acier de 111 mm de long, un des pans de l'octogone au départ du canon porte la date 1806, marquage sur la monture en noyer au niveau du flanc du pied de vache de la crosse "LARRA". Mécanisme fonctionnel, manque la baguette! Arme de catégorie "D". (1) | 150/200 |
| 66 | Fusil superposé calibre 12/70 FABARM modèle "LG" numéro 35757 .Bascule trempe grise, crosse pistolet de 375 mm de long, canons de 710 mm de long, alésage d'origine, mécanisme fonctionnel, pas de jeu. Arme de catégorie C. (1).* | 150/250 |
| 67 | Fusil juxtaposé calibre 16/65 à chien et à platine à l'arrière numéro 17403. Signature sur les platines « Zeiss » « à Pau » Canons acier de 710 mm de long, crosse demi pistolet de 350 mm de long, plaque de couche en corne. Mécanisme fonctionnel (pas d'enclouage) (2) Arme de catégorie D. | 40/50 |
| 68 | Fusil juxtaposé à percussion et platine à l'arrière signé à l'or sur les platines dans des cartouches ovales "MARCET" à "AGEN". Canons en Damas de 750 mm de long, en calibre 16 à la livre. Arme montée fer gravure florale et urnes, pontet large forme demi-charollais, baguette en fanon de baleine à embout laiton (manque le tire bourre). Monture en noyer sombre forme bec de canard, quadrillée, joue à gauche en terminaison de rosace sculptée. Mécanisme fonctionnel arme de catégorie D. (1-) | 80/100 |
| 69 | Fusil juxtaposé à broche calibre 16 système Lefauchaux, pontet à volute, clef sous le devant, canons en damas, avec sa bretelle. Armes de catégorie D.(2+) | 20/30 |

| | | |
|----|---|---------|
| 70 | Fusil juxtaposé calibre 16/65 pour poudre pyroxylées. Bascule et garnie noire, verrouillage triple avec verrou Greener dans le prolongement de bande, arme à nettoyer, mécanisme fonctionnel légèrement gommé, crosse Anglaise de 355 mm de long. Arme de catégorie "C" (2+) | 40/60 |
| 71 | Fusil juxtaposé Robust calibre 12/65 type 263. Monture Anglaise de 365mm de long, plaque de couche en tole. Bascule avec restes de trempe au paquet. Canons frêttés de 700 mm de long plein choke et demi choke, alésage d'origine retenant tout son polissage d'usine Bronzage à 95% (rebronzé). Bon débridage des détentes, pas de jeu, réserve de verrouillage à la clef, léger éclat au devant bois (discret). Dans un fourreau violon à restaurer. Arme numéro 119272. Arme de catégorie C. (2+) | 130/150 |
| 72 | Fusil juxtaposé belge calibre 12/65, numéro 42710 système Anson et Delay, verrouillage Greener, canons de 680mm de long, crosse anglaise de 380 mm de long, plaque de couche en corne. peu de jeu, mécanisme fonctionnel, départ 1er coup un peu léger, reste de bronzage. arme de catégorie C. (2-) | 80/100 |
| 73 | Joli fusil juxtaposé à broche système Lefauchaux calibre 16. Arme de belle fabrication soignée, crosse anglaise, gravure de bouquets cantonnées dans des cartouches en accolades ouvertes. Accroche d'un des chiens à revoir. Arme de catégorie "D". (2) | 20/30 |
| 74 | Fusil juxtaposé Idéal de Manufrance calibre 16/65 type Nr 2R. arme numéro « 49435 » canons rebronzés légèrement piqués sans gravité de 700 mm de long ½ choke à droite et plein choke à gauche. Crosse anglaise en noyer vernis de 365 mm de long, plaque de couche en bakélite, bascule trempe grise, gravure bouquet de rose et feuillages. Très léger jeu au plaquage bascule/tonnerre. Mécanisme fonctionnel. Arme de catégorie «C ». Etat 1. | 300/350 |
| 75 | Fusil semi-automatique Browning Auto 5 calibre 12/70 nr 58 3580 (fabrication 1958), version pontet allégé, canon de 700 mm de long en 3/4 de choke, canon sans bande, crosse "couille de bœuf" de 370 mm de long, plaque de couche en bakélite. Arme en 3 coups d'usine en catégorie "C". Etat 2. | 100/150 |
| 76 | Fusil Chassepot d'infanterie modèle 1866 de la défense nationale signé "CAHEN LYON" sans sa culasse, bois sec, pièces acier "peau d'orange" arme nr "30443". Arme de catégorie "D" | 30/40 |
| 77 | Fusil superposé Merkel à coffre calibre 12/70 à éjecteurs nr: "40540" type 203 E avec deux jeux de canons. 1er canon: longueur 680mm, Canon 1/2 de choke en bas et 1/2 de chokes en haut, alésage d'origine, second canon de 730 mm de long 3/4 de choke en bas et plein choke en haut. Crosse en noyer vernis quadrillé 1/2 pistolet à joue de 355 mm de long avec plaque Pachmayr de 20 mm de long, bascule avec reste de jaspage, Mécanisme fonctionnel. Pas de jeu, dans son fourreau violon en cuir fauve. Arme de catégorie "C". Etat 2+. | 500/600 |
| 78 | Fusil juxtaposé à chien calibre 12/65 nr: "133". Canons légèrement piqués de 680 mm de long, alésage à droite 18,2mm et à gauche 18,1mm. 1/2 choke à droite et 3/4 de choke à gauche. Pas de jeu, garnie bronzée noir, crosse anglaise de 340 mm de long plaque de couche en bakélite, mécanisme fonctionnel. Arme de catégorie "D". Etat 2. | 60/80 |
| 79 | Fusil composite à percussion réglementaire Français, monté à partir d'une monture et d'une platine de mousqueton à percussion réglementaire monté laiton, platine signé "manufacture royale de St Etienne" canon non conforme de fusil à percussion peint en noir. Mécanisme fonctionnel, avec sa baguette de mousqueton. Arme de catégorie "D". Etat 2- | 100/150 |
| 80 | Fusil superposé Merkel à coffre calibre 12/70 à éjecteurs nr: 17311 type 203 E. Canon 1/4 de choke en bas et 3/4 de chokes en haut, alésage d'origine canons de 680 mm de long, crosse en noyer vernis quadrillé de 363 mm de long, bascule avec reste de jaspage, Mécanisme fonctionnel. Pas de jeu. Arme de catégorie "C". Etat 1-. | 300/400 |
| 81 | Fusil semi-automatique PERFEX calibre 120/70 nr 145048. Fabrication Manufrance, canon de 660 mm de long, alésage lisse, crosse pistolet de 350mm plaque de couche bakélite. Fonctionnement non garanti, avec sa bretelle. Arme de catégorie "C". Etat 2. | 80/100 |

- 82 Fusil mixte superposé allemand calibre 16/65 marquage 8,8 x72R sous le tube balle. 700/800
Fabrication « ERNST KERNER UND CIE SUHL-Allemagne. »Montage à crochets sur la bande du tube, demi-verrouillage Kersten sur le prolongement de bande latéral droit. Bascule trempe gris entaillée. Devant à auget Galand, extracteur, indicateurs de chargement, détente tendeur coup balle.(1-) (150*) Catégorie «c » (vente sous condition de fourniture de copie de pièce d'identité et de copie de licence FFT en cours ou de validation de permis de chasse. NB Il sera procédé au contrôle FINADIA à l'issue de la vente, l'inscription sur ce fichier entraînant la nullité de la vente)
- 83 Fusil juxtaposé nr 30145 calibre 12/70 à éjecteurs à marteau et platine. Canons de 700 200/300
mm long alésage 18,3mm: lisse à droite, et 1/2 à gauche à gauche, alésage d'origine, poli brillant, bascule trempe gravure pointe d'épine, crosse Anglaise de 350 mm de long tout bois, quadrille à revoir, légère fente au col de crosse, mécanisme fonctionnel sans jeu. Arme de catégorie "C" Etat 1-.
- 84 Fusil semi automatique calibre 12/76 modèle FRANCHI 520 Hunter, crosse demi pistolet 200/300
de 360 mm de long, canon à choke réglable de 740 mm de long (Pluri chokes Luigi Franchi). Flancs de la boite de culasse polie blanc avec scènes de chasse aux canards. On y joint une lunette de Gabion (réticule spécifique) 7 X 50 "la canardière" et son montage manchon en tôle d'acier coiffant le devant bois. Arme numéro R 75935, avec sa housse et la housse de protection de la gabioneuse. NB le fonctionnement au tir du fusil (enrayage) n'est pas garanti faute d'avoir pu l'essayer. Arme 3 coups de catégorie C. (1-)
- 85 Beau fusil juxtaposé calibre 12/70 Robust type 222. Garnie et bascule jaspée, canons 150/250
de 700 mm de long Demi-choke à droite, plein choke à gauche. Alésage d'origine poli des tubes en 18,3mm, crosse demi pistolet vernie et quadrillée à la presse forme demi-pistolet de 370 mm de long, plaque de couche en bakélite aux armes de Manufrance (MF), bretelle à enrouleur fonctionnelle et en bon état. Pas de jeu, débridage des détente de bon aloi ! Bronzage brillant d'origine parfait. Dans un fourreau violon en cuir fauve sombre. Arme de catégorie « D ». (1+)
- 86 Fusil superposé Stéphanois Damon & Petrick nr 1533 calibre 20/65 à extracteur, 400/500
canons de 655mm sans bande alésage 15,9mm les deux canons, 1/4 de choke en bas 3/4 de choke en haut, canons dans leur alésage d'origine. Arme double détente, crosse demi pistolet de 360 mm de long, plaque de couche bakélite, monture noyer vernis quadrillé, bascule jaspée, tuile bronzée, signature du revendeur "Rostain Toulouse", mécanisme fonctionnel. Arme de catégorie "C". Etat 1-.
- 87 Fusil juxtaposé Robust calibre 12/65 rechambré en 70mm. Arme type 222 numéro 150/200
369060, canons frettés de 700 mm de long, crosse demi pistolet de 365 mm de long, bretelle à enrouleur fonctionnelle, plaque de couche en bakélite, bois revernis, pas de jeu au placage canon/bascule, mécanisme fonctionnel, alésage des tubes d'origine avec leur poli d'origine. Arme de catégorie C. (1-)
- 88 Fusil mono coup basculant type simplex signé "RECTIF" Breveté S.G.D.G., calibre 50/60
16/65, longueur du tube 705mm, crosse demi pistolet quadrillée de 350 mm de long, plaque de couche en bakélite, sureté à glissant dans le pontet. Copie du célèbre fusil de Manufrance. Mécanisme fonctionnel, rebronzé, crosse requadrillée, devant bois recollé. Arme de catégorie C. (1).
- 89 Fusil juxtaposé à platine Holland & Holland calibre 12/70 fabrication "Zabala-Eibar"(Pays 300/400
Basque Espagnol). Bascule et garnie chrome mat, gravures de pointe d'épine, éjecteurs à marteaux, canaux de fuite de gaz, vis avant de la sous garde avec fente élargie. Canons chromés noir brillant de 705 mm de long, crosse anglaise de 355 mm de long plus 1cm de plaque de couche. Détente avant articulée, pas de jeu, mécanisme fonctionnel, sureté automatique, arme de catégorie C. (1-)
- 90 Fusil juxtaposé à chien "AERO" comme l'indique la signature sur la bande. Fusil à platine 150/200
à l'arrière calibre 12/65. Arme numéro 35985, canons demi bloc de 710 mm de long, crosse demi pistolet de 365 mm de long, plaque de couche en tôle. Pas de jeu au placage canon/bascule et pas d'enclouage. Mécanisme fonctionnel, alésage des tubes d'origine avec leur poli d'origine, on trouve un tube réducteur en calibre 12mm dans le

canon gauche, amusante gravure d'un aéroplane primitif sur chaque tubes.Arme de catégorie D. (1-)

- | | | |
|----|---|--------|
| 91 | Fusil Gras transformé chasse calibre 16 ou 20 à déterminer, bois dans sa longueur, culasse coudée, toutes les garnitures fer présentes, mécanisme fonctionnel, on y joint un fusil juxtaposé à percussion centrale mauvais état, manque la pompe du devant. Catégorie D (2-) | 50/60 |
| 92 | Fusil mono coup basculant simplex à éjecteur en calibre 16/65, longueur du tube 700mm, crosse demi-pistolet quadrillée de 360 mm de long, plaque de couche en tôle, fabrication Manufrance. Mécanisme fonctionnel. Arme de catégorie C. (1). | 50/60 |
| 93 | Fusil semi-automatique Verney & Carron calibre 12/70, canon lisse tir à balle de 560 mm de long, hausse et guidon, crosse pistolet de 370 mm de long, plaque de couche bakélite Fonctionnement non garanti. Arme de catégorie "C". Etat 2. | 80/100 |
| 94 | Lot de 3 fusils dont un juxtaposé à chien et platines à l'arrière, ouverture par clef sous le pontet, canon changé (ex broche) devant refait, on y joint un fusil Gras transformé chasse calibre 24 vendu par la manufacture d'armes et cycle de st Etienne et un fusil juxtaposé à percussion et platine à l'arrière, canons en damas filé, mécanisme fonctionnel, monture anglaise, pontet 1/2 charollais. Armes de catégorie D. (2-) | 60/80 |

| |
|-------------------------------|
| Conditions générales Acheteur |
|-------------------------------|

Article 1 – Généralités

La société de ventes volontaires Primardeco est un opérateur de ventes volontaire de meubles aux enchères publiques régi par la loi n° 2011-850 du 20 juillet 2011, codifiée aux articles L321-1 et suivants du Code de commerce.

La SVV Primardeco agit comme mandataire du Vendeur de biens meubles. Le commissaire-priseur n'est aucunement partie au contrat de vente qui lie uniquement le Vendeur et l'Acquéreur.

Les conditions générales ci-après sont affichées dans la salle des ventes et sur le site de la société Primardeco. Elles sont également à la disposition de toute personne qui en ferait la demande.

Dès lors, le fait de participer à une vente aux enchères emporte adhésion aux présentes Conditions générales.

Article 2- Préparation de la vente

2-1. Description et estimation des objets

Le Commissaire-priseur procède, sauf pour les objets proposés dans les ventes courantes au regard de leur valeur minimale, à une description préalable portée à la connaissance du public, des objets proposés à la vente, avec toute la diligence requise.

Cette description est faite en l'état des connaissances au jour de la vente.

L'absence d'indication d'une restauration d'usage, de retouches légères, accidents mineurs ou autres incidents dans le catalogue ou lors des annonces verbales au moment de la vente n'implique pas que le bien soit exempt de défaut.

Les dimensions et le poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le bon état de conservation des cadres n'est pas garanti.

Les objets mécaniques sont vendus sur la base de leur valeur décorative. Le Commissaire-priseur ne garantit en aucun cas leur fonctionnement.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication, l'acquéreur ayant tout loisir d'examiner les lots préalablement à la vente.

Le Commissaire-priseur procède à l'estimation des biens confiés, laquelle est portée à la connaissance du public dans le catalogue ou dans la salle de ventes sous la forme d'une liste à disposition du public.

Si le Vendeur a fixé un prix de réserve et si les enchères n'atteignent pas ce prix, l'objet sera retiré de la vente.

2-2. Frais applicables aux acheteurs : 24 % TTC

Ils sont annoncés au début de chaque vente et dans le catalogue de la vente.

2-3. Publicité de la vente, catalogue

Les informations figurant au catalogue, à titre exceptionnel, peuvent faire l'objet de modification ou rectification. Dans ce cas, ces modifications ou rectifications sont portées à la connaissance du public par un affichage dans la salle des ventes.

2-4. Exposition

Sauf exception, le Commissaire-priseur organise l'exposition nécessaire à la présentation des objets mis en vente. Cette exposition a lieu au cours des deux jours ouvrables qui précèdent la vente.

2-5. Recours à un expert

Le commissaire-priseur peut avoir recours, s'il estime que la nature ou la valeur des objets confiés le justifie, à un expert ou à un prestataire extérieur, indépendants.

Le public en sera alors informé dans le catalogue et dans la publicité et sera mis en mesure de joindre ces tiers et de consulter le rapport qu'ils auront le cas échéant établi.

2-8. Retrait d'un bien de la vente

Le Commissaire-priseur peut décider de retirer un objet de la vente notamment s'il existe un doute sérieux sur son authenticité et/ou sa provenance, ou si le Vendeur lui en fait la demande expresse.

Article 3- Réalisation de la vente

La vente est publique et a lieu aux enchères.

3-1. Organisation des modalités de la vente

Ordres d'achat

Les ordres d'achat peuvent se faire :

- par la remise à la salle des ventes d'un ordre écrit selon les formulaires disponibles à la salle des ventes, d'un RIB et de la copie de la pièce d'identité de l'enchérisseur. A montant égal, priorité sera donnée au premier ordre confié.

- en ligne sur le site de Primardeco et sur les sites affiliés (Drouot live.com et ivoire-france.com) sur lesquels le catalogue est publié. L'enchérisseur devra également fournir un RIB et la copie de sa pièce d'identité.

A montant égal, priorité sera donnée à l'acquéreur en salle.

Enchères

Les enchères peuvent se faire :

- à la salle des ventes

- par téléphone : dans cette hypothèse, l'enchérisseur devra avoir remis préalablement à la vente, à la salle des ventes ses coordonnées (adresse et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Le nombre de lignes étant limité, les demandes seront prises en compte dans la limite des lignes disponibles et par ordre de transmission à l'étude.

- en live : l'enchérisseur devra également fournir préalablement en ligne ses coordonnées (adresse, mail et téléphone) un RIB et la copie de sa pièce d'identité. Il devra par ailleurs se conformer aux conditions particulières imposées par le(s) prestataire(s) assurant les retransmissions live.

Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas d'incident technique (notamment, panne internet, coupure d'électricité, incident de ligne téléphonique). Il est précisé que les ordres d'achats sont une facilité pour les clients. PRIMARDECO ne peut être tenu pour responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

Organisation matérielle de la vente

Le Commissaire-priseur assure la police de la vente.

A ce titre, il lui sera possible d'exclure de l'hôtel des ventes toute personne qui perturberait le bon déroulement des enchères.

Il décide s'il y a lieu de réunir ou de séparer des lots de la vente, de modifier les informations portées sur le catalogue.

Il décide du montant de la mise à prix et des paliers d'enchères.

L'adjudicataire sera le plus offrant et le dernier enchérisseur.

Dans l'hypothèse où plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera remis en vente immédiatement au prix proposé par les enchérisseurs et toutes les personnes intéressées pourront concourir à cette deuxième mise en adjudication.

3-2. Adjudication – Transfert de propriété

L'adjudication est réalisée par la prononciation du mot «adjudgé » accompagnant le coup de marteau. Elle opère transfert des risques. Il appartient donc à l'adjudicataire de faire assurer sans délai les lots qu'il a acquis.

La propriété ne sera quant à elle transférée à l'adjudicataire qu'une fois que celui-ci aura payé le prix, en ce compris les frais et que le Commissaire-priseur l'aura effectivement encaissé.

3-3. Procès-verbal

Le Commissaire-priseur dresse le procès-verbal de la vente aux enchères publiques qu'il dirige.

3-4. Droit de préemption de l'Etat

L'Etat français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres d'art mises en vente publique. L'exercice de ce droit durant la vente est confirmé dans les quinze jours qui suivent celle-ci. L'Etat se substituera alors au dernier enchérisseur.

Article 4 - Formalités postérieures

4-1. Paiement du prix par l'adjudicataire

Le paiement du prix doit être effectué au comptant et en euro par l'adjudicataire, qui se verra alors remettre un bordereau d'adjudication, immédiatement après la vente :

- par virement : dans cette hypothèse, les frais bancaires seront facturés en sus à l'adjudicataire

- en espèces :

Jusqu'à 1 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur a son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle ;

Jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française ou dans un des pays membres de la communauté européenne et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

Dans la mesure où les plafonds de l'article L112-6 du Code Monétaire et Financiers sus-rappelés, concernent le montant global de la dette à payer, il est également interdit au Commissaire-priseur d'accepter un paiement fractionné ou de scinder un bordereau pour produire plusieurs factures d'un montant inférieur au plafond.

- par chèque certifié en euro sur présentation de deux justificatifs d'identité en cours de validité et d'une lettre accreditive de leur banque.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés. PRIMARDECO se réserve la possibilité de conserver la marchandise jusqu'au parfait encaissement des règlements.

Par application de l'article L321-14 du Code de commerce, « *A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant* ».

Le Commissaire-priseur pourra en toute hypothèse réclamer à l'adjudicataire défaillant, notamment :

- les frais consécutifs à sa défaillance

- le paiement du prix d'adjudication ou la différence entre ce prix et le prix d'adjudication en cas de revente s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères

- les frais de stockage à hauteur de 50 € par jour à compter de la mise en demeure

4-2. Entreposage

Les biens adjudgés sont stockés par le Commissaire-priseur. Il appartient à l'adjudicataire de pourvoir à leur assurance.

Le stockage est effectué à titre gratuit pendant un mois.

Au-delà, le stockage et l'assurance seront facturés à l'adjudicataire sur la base d'un forfait de 50 € par jour et par objet.

4-3. Enlèvement des biens achetés

L'adjudicataire peut récupérer les lots qu'il a acquis, aux horaires d'ouverture de la salle des ventes, à la condition d'avoir réglé le prix et les frais. Dans l'hypothèse de paiement par chèque ou virement, le retrait ne pourra avoir lieu qu'après encaissement du prix.

L'adjudicataire peut charger le Commissaire-priseur de l'expédition des objets. Dans ce cas :

- les frais d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire

- l'emballage sera effectué par le Commissaire-priseur. Il sera facturé à ce titre une somme forfaitaire de 25 € TTC par objet. Toutefois, pour les objets nécessitant un emballage spécial, un devis sera soumis à l'adjudicataire. Enfin, le Commissaire-priseur se réserve le droit de refuser la prestation d'emballage si elle lui semble trop délicate compte tenu de la nature de l'objet.

Le client procède seul au choix du transporteur. Nous attirons votre attention sur le fait que certains envois, malgré les soins d'emballage que nous pouvons y apporter, présentent un risque sérieux de dégradations lors de l'acheminement. La responsabilité du Commissaire-Preneur en tant que dépositaire prend fin à l'enlèvement du ou des colis.

- l'adjudicataire, s'il souhaite qu'une assurance de la marchandise soit souscrite, doit en informer par écrit le Commissaire-priseur. Cette assurance lui sera facturée. A défaut, et sauf faute inexcusable du transporteur, l'adjudicataire est informé que l'indemnisation sera plafonnée dans les conditions fixées par le contrat type général issu du décret du 99-269 du 06 avril 1999 modifié par le décret n° 2000-1052, 22 oct. 2000, le décret n° 2001-1363 du 28 décembre 2001 et le décret n° 2007-1226 du 20 août 2007.¹

Article 5- Dispositions diverses

5-1. Renonciation temporaire à un droit

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer, en une ou plusieurs occasions, les droits, options, réclamations ou actions que lui réserve le présent contrat, ne pourra être interprété comme un abandon ou un refus de se prévaloir dudit droit, d'exercer ladite option, de formuler ladite réclamation ou d'exercer ladite action.

5-2. Nullité – Divisibilité

Au cas où l'une quelconque des clauses du présent contrat serait reconnue ou déclarée nulle ou en violation d'une disposition d'ordre public, ladite clause sera réputée non écrite et toutes les autres clauses resteront en vigueur.

5-3. Prescription

Par application de l'article L321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

5-4. Loi applicable – Juridiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

5-5. Election de domicile

Pour l'exécution du présent contrat et pour toute procédure éventuelle qui pourrait en être la suite ou la conséquence, les parties élisent domicile en leurs adresses respectives énoncées en tête du présent contrat. Tout changement de domicile ne sera opposable qu'à compter de la réception de sa notification par LRAR par l'autre partie.

5-6. Droit d'accès et de rectification aux données nominatives

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Primardecò, dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives par application de la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978 modifiée.

Article 6- Lexique (décret n°81-255 du 03 mars 1981)

L'attribution : l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable.

L'atelier : l'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité ou sous sa direction.

¹ Article 21 al. 1 et 2 du contrat type général : « *Le transporteur est tenu de verser une indemnité pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable, résultant de la perte totale ou partielle ou de l'avarie à la marchandise.*

Pour les envois inférieurs à trois tonnes, cette indemnité ne peut excéder 23 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser 750 € par colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur ».

La mention d'un atelier est obligatoirement suivie d'une indication d'époque dans le cas d'un atelier familial ayant conservé le même nom sur plusieurs générations.

La mention d'école : l'emploi des termes « école de » suivis d'un nom d'artiste entraîne la garantie que l'auteur de l'œuvre a été l'élève du maître cité, a notoirement subi son influence ou bénéficié de sa technique. Ces termes ne peuvent s'appliquer qu'à une œuvre exécutée du vivant de l'artiste ou dans un délai inférieur à 50 ans après sa mort.

Lorsqu'il se réfère à un lieu précis, l'emploi du terme « école de » garantit que l'œuvre a été exécutée pendant la durée d'existence du mouvement artistique désigné, dont l'époque doit être précisée, et par un artiste ayant participé à ce mouvement.

Les expressions « **dans le goût de** », « **style de** », « **manière de** », « **genre de** », « **d'après** », « **façon de** » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école.